



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE LA RUE
MARC LANVIN.**

Arrêté de police du N°38/2025 (ST) du 12 juin 2025

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par madame Delannooy Monique,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité sur le parking de la rue Marc Lanvin dans le cadre
de l'organisation d'un reportage télévisé concernant la pratique et la
transmission familiale de la musique en amateur.*

ARRETE

- Article 1** *Un reportage télévisé concernant la pratique de la musique amateur sera effectué le mercredi 18 juin 2025 entre 09h00 et 12h00 sur le parking de la rue Marc Lanvin.*
- Article 2** *Pendant toute la durée du reportage, la circulation sera perturbée et le stationnement sera temporairement supprimé sur le parking de la rue Marc Lanvin.*
- Article 3** *Les services municipaux sont chargés de la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire*
- Article 4** *Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le Responsable du Service Technique,
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI.
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN
Le 12 juin 2025*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

